

Madame, monsieur,

Les établissements scolaires sont autorisés par M. le Ministre de l'Education nationale à ouvrir leurs portes le lundi 18 mai 2020. Dans un premier temps, c'est un <u>accueil pour les élèves volontaires de 6ème et de 5ème</u>. En l'état actuel, les 4ème et 3ème devraient intégrer l'établissement au début du mois de juin. La continuité pédagogique continuera à distance pour ceux qui ne seront pas présents au collège. Dans la mesure du possible, les personnels accompagneront les volontaires au collège en faisant en présentiel ce que les autres élèves font à la maison. A l'heure actuelle, le collège ne dispose aucune information concernant les transports scolaires, qui seront néanmoins vraisemblablement assurés.

Pour des questions évidentes d'organisation et de planification, les élèves volontaires qui intègrent physiquement le collège pendant cette période s'engagent à suivre au minimum pendant 15 jours, soit jusqu'au 2 juin 2020.

J'attire votre attention sur le fait que les collégiens qui nous sont confiés, comme les personnels qui les accueillent, ne doivent pas présenter le moindre symptôme s'ils sont envoyés au collège. A ce titre, <u>les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID 19 chez l'élève ou sa famille (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires)</u>. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le collège. En cas d'infection, le collège appellera les parents qui devront se rendre disponibles pour le prendre en charge.

Cette reprise se fait en respectant un certain nombre de principes :

- Port du masque obligatoire. Toute personne entrant dans l'établissement doit porter un masque. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Des masques artisanaux de substitution aux normes AFNOR peuvent être utilisés. Ces masques devront être portés en toutes circonstances, y compris pour leurs

déplacements. Il est demandé de porter un masque par demi-journée et d'avoir un masque de rechange en cas d'imprévu. Un élève doit donc avoir deux masques pour une journée et un troisième de secours.

- Distance physique sanitaire d'un mètre. L'ensemble des personnes présentes au collège devra respecter le principe d'une distance physique sanitaire d'un mètre dans tous les contextes et tous les espaces (intérieur, extérieur, restauration). Il faut également éviter de parler en face des personnes et veiller à ne rien échanger entre élèves (feuille, stylo, livres, calculatrice, etc). A ce titre, il est souhaitable que les enfants venant par leurs propres moyens ou déposés par les parents le soient au tout dernier moment, juste avant le début des cours. Cela évitera les rassemblements.
- **Gestes barrière.** Il faudra appliquer les gestes barrière. De nombreuses affiches viendront les rappeler dans l'établissement et à ses abords.
- Lavage des mains. Le lavage des mains sera possible au collège (toutes les parties des mains pendant 30 secondes): arrivée, récréation, self. Pour les élèves et les personnels, cela pourra se faire aux endroits habituels (à l'exception des toilettes élèves près du self fermées pour des questions sanitaires). Du gel hydroalcoolique sera présent à l'entrée du collège.
- Ventilation des salles. Pour lutter contre la diffusion de la maladie, une aération régulière sera assurée. Le principe sera que la classe ne se déplace pas et que ce sont les personnels qui se déplacent (en dehors des salles spécialisées).

Au-delà de ces principes, de nombreux protocoles existent et seront appliqués pour accueillir votre enfant dans les différents espaces du collège. Ces principes et les règles exceptionnels mises en place seront expliquées aux élèves présents mais vous pouvez dès maintenant nous accompagner en rappelant à vos enfants les gestes barrière, la façon optimale d'utiliser des masques (voir affiches en annexe) et leur fournir des mouchoirs jetables en papier.

La demi-pension n'est pas assurée : les élèves volontaires doivent donc disposer de leur pique-nique avec de l'eau et pouvoir déjeuner en autonomie sans avoir recours à des objets du collège. Ces repas seront pris, en fonction du nombre de volontaires, dans le self ou dans la salle de classe attribuée pendant la période.

Les élèves sont autorisés, si les familles le souhaitent et si c'est possible, à emmener un ordinateur portable ou un téléphone portable. Cela permettrait de pouvoir travailler plus

aisément et d'avoir une éventuelle connexion internet. Seul l'usage pédagogique autorisé et encadré par l'enseignant permettra l'usage du portable.

Tout élève qui, **délibérément**, ne respecterait pas les consignes sanitaires du plan d'accueil prévu s'expose, comme le prévoit le règlement intérieur à des sanctions disciplinaires. Dans tous les cas les responsables légaux seraient appelés pour reprendre en charge l'élève fautif.

A partir de maintenant, vous pourrez joindre l'établissement par mail, par téléphone et vous déplacer puisque la fin de l'année est caractérisée par un certain nombre de démarches (inscriptions, orientation, etc). En cas de venue au collège, le port du masque est demandé.

Les entrées et sorties des élèves se font aux mêmes endroits qu'à l'accoutumée. Il conviendra de **regarder attentivement Pronote, au jour le jour**.

Pour préparer cette rentrée il nous est nécessaire de connaître le plus exactement possible le nombre d'élèves de 6ème et 5ème qui seront présents à partir du 18 mai.

Un sondage va vous être proposé pour savoir si votre enfant sera au collège à partir du 18 mai. Il nous servira à adapter l'organisation du collège. Il est donc obligatoire que les familles qui désirent que l'enfant soit présent au collège à partir du 18 mai adressent un mail au collège à l'adresse suivante : (viescolaire.mauze@ac-poitiers.fr)

Au regard de la situation, je vous demande d'informer le collège le plus vite possible, même dès aujourd'hui. J'ai bien conscience de vous solliciter rapidement mais, dans l'intérêt de vos enfants, il est indispensable que nous connaissions les effectifs.

Le mail devra indiquer les noms et prénoms des responsables légaux, l'élève concerné et sa classe, et mentionner la phrase suivante : « L'élève (prénom) (nom), classe de (...) sera présent au collège du 18 mai 2020 au 2 juin 2020. »

Je vous remercie pour votre compréhension et reste à votre disposition.

Veuillez recevoir, madame, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

B. Sancé

Principal